



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 15/12/2021

DLB 2021/468

L'an deux mille vingt et un et le mercredi 15 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle polyvalente Les Baumes, Rue de l'Égalité à LEZIGNAN LA CEBE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 09/12/2021

Affichage de la convocation : 09/12/2021

Etaient Présents :

Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNERI, Evelyne GUY, Blandine LAIRD, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Jacques CANTAGRILL représenté par Stéphan BOYER, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Françoise QUEUX, Jean-Claude RENAUD, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

Secrétaire de séance : Pierre MARHUENDA

Objet : Cession de terrains site des Roches Bleues à la SPL OEKOMED

Le SICTOM Pézenas-Agde a pour projet de faciliter la construction d'un centre de tri modernisé répondant aux nouveaux critères de tri de la collecte sélective. Des terrains, aux lieux-dits « La Crouzette » et « Les Moulières », situés dans l'ancien site d'exploitation des carrières des Roches Bleues à Saint-Thibéry ont été choisis pour cette réalisation de par les facilités d'accès du fait de la proximité de réseaux routiers et autoroutiers et de leur situation centrale sur le territoire des EPCI associés à cette démarche. Une délibération du SICTOM en date du 13 février 2020 a autorisé cette acquisition et permis au Président de signer tout document relatif à cette dernière.

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20211215-DLB20211215_468-DE
Reçu le 17/12/2021

Reçu le 17.12.2021 Le SICTOM Pézenas-Agde a signé à cet effet un compromis de vente de 4ha 99a 35ca pour un montant de 249.675 € soit 5 €/m² en date du 9 octobre 2020 avec la Société « Carrières des Roches Bleues ». Un acte authentique en date du 08 décembre 2021 a définitivement clôturé cet achat par le SICTOM. Il vous est proposé aujourd'hui de céder, dans les mêmes conditions, soit 5 €/m², une partie de ces terrains à la SPL OEKOMED, porteuse du projet de réalisation du centre de tri pour le compte des sept intercommunalités associées.

La cession portera uniquement sur le terrain d'assiette de la construction du centre de tri qui représente 2 ha 40a et 4ca (soit 24004 m²) sur la totalité de l'acquisition initiale du SICTOM. Ces surfaces correspondent aux parcelles n° 377, 1981, 1985 et 1998, lieux-dits « La Cruzette » et « Les Moulières » du plan cadastral.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de valider la vente de ces parcelles à la SPL OEKOMED et d'autoriser le Président à procéder à tout acte et signatures nécessaires à cet effet.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE la vente des parcelles citées ci-dessus à la SPL OEKOMED,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à tout acte et signatures nécessaires à cet effet.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.



Le Président,

Sébastien Frey
Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 17.12.2021 et de sa publication le 17.12.2021

A Nézignan l'Évêque, le 17.12.2021

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20211215-DLB20211215_468-DE
Reçu le 17/12/2021